

## Compte-rendu de la séance du Conseil Communal du 17 décembre 2007.

### PRESENTS :

MM. Luc DECORTE : Bourgmestre-Président ;  
Philippe MIGNON – Luc MERTENS – Anne-Marie MAILLEUX-LOUETTE - Pierre LANDRAIN : Echevins ;  
André DEMOULIN - Brigitte TROOSTERS-CORBION – Luc GAUTHIER – Marie-Claire NOEL-TONNON - Guy MICLOTTE – Thérèse DE BAETS-FERRIERE – Serge DENIS - Natacha VERSTRAETEN – Bérengère AUBECQ - David FRITS - Jean-Luc GUILMOT - Caroline de VILLENFAGNE de SORINNES-du PARC LOCMARIA du PARC – Fabienne van der STRATEN WAILLET-VELGE - Patrick LAMBERT – Charles WAUCQUEZ :  
Conseillers communaux ;  
Bernard ANDRE : Secrétaire Communal.

Excusé : M. Jacques BREDAEL, Conseiller communal.

La séance est ouverte à 20 heures 30 minutes.

### Procès-verbal de la séance du 26 novembre 2007.

Aucune remarque sur ce procès-verbal n'est émise par les Conseillers communaux. Le procès-verbal de cette séance du 29 octobre 2007 sera approuvé à la fin de la présente séance.

### Communications.

Le secrétaire communal donne connaissance :

- d'un courrier du Ministre Courard indiquant sa décision de ne pas se réserver le droit de statuer définitivement sur la délibération du Conseil communal du 26 novembre 2007 relative à la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques pour l'exercice 2008 (8%) ;
- de l'approbation par le Collège provincial en sa séance du 13 décembre 2007 de cette délibération du Conseil communal du 26 novembre 2007 relative à la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques pour l'exercice 2008 (8%).

Diverses communications sont émises par les membres du Collège communal :

- M. Decorte demande tout d'abord que le conseil observe une minute de silence en hommage à l'ancien bourgmestre de Dion-Valmont devenu ensuite échevin de Chaumont-Gistoux, M. Omer Bidoul, récemment décédé.
- Mme Louette signale l'approbation du plan d'ancrage du logement pour 2008 par la Région wallonne. Dans le cadre de ce plan, la construction de six nouveaux logements est prévue sur le terrain communal de la rue Collebrine (à l'arrière du local de la Croix Rouge). M. Demoulin demande si l'on peut affirmer que ce seront des habitants de Chaumont-Gistoux qui bénéficieront de ces logements à loyer modéré. Mme Louette répond que ces logements seront attribués selon différents critères

## SEANCE PUBLIQUE

### **I. Affaires générales.**

- **Démission d'une conseillère communale (Mme Oswalda Richir) – Remplacement par M. Charles Waucquez – Prestation de serment.**

M. Mignon souligne les mérites de Mme Richir, conseillère communale démissionnaire. Pendant ses trente années au sein du Conseil communal et ses années de travail au sein de la CCAT, elle a fait preuve de beaucoup de rigueur et d'une grande connaissance des dossiers sur lesquels elle travaillait.

*Délibération*

- **Tutelle sur les établissements subordonnés - Fabrique d'église Saint Martin de Dion-le-Val – Budget pour l'exercice 2008 – Avis.**

M. Landrain signale qu'il a été demandé au Conseil de cette fabrique d'église de modifier son budget 2008 et que la Commune attend ce budget modifié. Ce point est dès lors retiré de l'ordre du jour.

#### POINT EN URGENCE

- **Tutelle sur les établissements subordonnés – Eglise protestante de Wavre – Participation de notre Commune – Budget pour l'exercice 2008 – Avis.**

*Délibération*

- **CPAS – Compte pour l'exercice 2006 – Approbation.**

*Délibération*

- **CPAS – Budget pour l'exercice 2008 – Approbation.**

Mme Aubecq interroge le Collège sur de petits montants provisionnés. M. Landrain répond que ce sont des montants placés en réserve, des placements de trésorerie effectués il y a quelques années et qui pourront être affectés en support de futurs projets.

Mme de Baets évoque un montant de 2.800 euros affecté au service des gardiennes agréées. Mme Verstraeten répond que ce montant est forfaitaire et calculé par rapport au nombre d'habitants. Elle signale que le Collège a récemment reçu les responsables de l'ISBW et qu'un projet de recrutement de nouvelles gardiennes a été décidé, ce via notamment l'insertion d'annonces dans le journal communal Amalgame.

*Délibération*

## **II. Budget et finances communales.**

- **Budget de la zone de police « Ardennes brabançonnnes » - Exercice 2007 – Modification budgétaire n°1 – Avis.**

*Délibération*

- **Budget de la zone de police « Ardennes brabançonnnes » - Exercice 2008 – Dotation communale – Avis.**

*Délibération*

- **Primes communales – Règlement de prime à l'achat d'une compostière.**

*Délibération*

- **Taxes communales - Taxe sur la construction et la reconstruction de bâtiments.**

Le Conseil décide de modifier le titre de ce point (« Taxe sur la construction et l'aménagement de bâtiments ») en « Taxe sur la construction et la reconstruction de bâtiments », ce afin d'établir une concordance entre le titre de la délibération et son contenu.

Délibération

- **Budget communal – Exercice 2008 – Services ordinaire et extraordinaire :**

*Délibération*

○ **Rapport sur les affaires de la commune pour l'année 2007 (Art. L 1122-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation).**

Mme Aubecq demande pourquoi l'année 2006 a vu une hausse du taux de chômage dans notre commune. M. Landrain répond que ce constat n'est pas propre à notre commune et que cette hausse est difficilement explicable. Mme Louette relève que l'année 2007 a enregistré la mise à l'emploi de 35 plans activa. M. Lambert souligne que l'année 2006 a vu la fermeture de la société Lilly à Louvain-la-Neuve. M. Landrain conclut qu'il n'y a pas d'explication précise quant à cette hausse de chômage en 2006. Mais il souligne que Chaumont-Gistoux n'a pas un taux de chômage réduit par rapport à d'autres communes de la région.

*Délibération*

○ **Rapport de synthèse sur le projet de budget et sur la définition de la politique générale et financière de la commune.**

Après que M. P. Landrain ait donné lecture de ce rapport de synthèse, M. Mignon signale que le Collège a surtout axé le projet de budget 2008 sur trois priorités. Il cite les économies d'énergies, l'aménagement et l'entretien des cimetières et M. Decorte cite également la politique sportive.

M. Gauthier, en sa qualité d'administrateur de l'ASBL Omnisports, déplore que le Conseil d'administration de cette ASBL ne se soit plus réuni depuis que le nouveau président de l'ASBL est en place, soulignant une réunion de commission remise à plus tard. Il dénonce par là un manque de transparence de la majorité en ce domaine. M. Decorte répond que la majorité suit parfaitement la logique, le Conseil communal attribuant d'abord une enveloppe financière à l'ASBL via le budget communal, ce qui permettra à l'ASBL d'établir ses projets. Il souligne que le budget communal devait être voté au mois de décembre. M. Denis, président de l'ASBL Omnisports, souligne que le Conseil d'administration de l'ASBL se réunit régulièrement tous les deux mois, qu'il n'y a pas eu de réunion pendant les vacances d'été et qu'il y a eu réunion du CA le 25 octobre, une autre réunion étant prévue dans les prochains jours. Il ajoute que le Comité de gestion composé de quatre personnes se réunit quand il y a nécessité, les quatre membres de ce Comité se contactant au quotidien par voie de courrier électronique. Il conclut qu'après approbation du budget communal 2008 par le Conseil communal, le Conseil d'administration de l'ASBL se réunira dans quelques jours pour établir ses projets en fonction de l'enveloppe accordée. M. Landrain souligne que l'enveloppe établie au niveau du budget communal, l'a été suivant un business plan réalisé par la personne gérant l'activité du complexe sportif au quotidien. Il insiste sur la politique volontariste du Collège, 90.000 euros étant prévus au départ pour ce poste et portés ensuite à 140.000 euros après consultation du gestionnaire affecté au complexe sportif. Ce à quoi il faut encore ajouter la prise en charge par la Commune du traitement d'un ouvrier communal pour trois mois et des frais d'éclairage du complexe. M. Decorte conclut en soulignant la

transparence totale de cette ASBL vis-à-vis de la Commune, les comptes et budgets étant approuvés de manière régulière chaque année par le Conseil communal.

*Délibération*

○ **Budget communal 2008 – Services ordinaire et extraordinaire – Approbation.**

Mme Troosters pose quelques questions relatives au poste « Accidents du travail » au niveau des assurances et au sujet des frais de fonctionnement au niveau du poste Enseignement. Mme Verstraeten répond que ces frais sont établis en fonction du nombre d'enfants dans les écoles.

Mme de Baets donne lecture de l'avis du groupe local CdH à propos de ce budget, avis justifiant l'abstention de Mme Troosters et d'elle-même au niveau du service ordinaire : « Il est indéniable que le travail du collège va dans le bon sens : maîtriser les dépenses, optimiser les recettes, rechercher des subsides. Nous vous en félicitons ! Par contre nous avons à déplorer l'absence de la transparence, annoncée comme maître mot de la déclaration de politique Générale. Nous devrions faire totale confiance à notre échevin des finances mais ce n'est malheureusement pas notre rôle en tant que conseillers de l'opposition. D'après la circulaire budgétaire, nous aurions dû être en possession pour lire ce budget d'une manière claire des documents suivants : le tableau des emprunts communaux, le tableau d'évolution de la dette communale, le programme triennal des travaux 2007/2008. Nous déplorons l'absence du compte 2006 alors qu'on l'avait fermement promis avant le budget et le manque d'avis de la tutelle sur les comptes 2003, 2004 et 2005, outil indispensable pour approuver le budget. Nous déplorons l'augmentation importante des taxes au budget 2007 (+20%) et des impôts au budget 2008 sans discussion préalable en commission des finances ; on notera que le but des commissions n'est pas seulement de l'information mais aussi de permettre une participation aux prises de décisions. Le montant de 140.000€ affecté au centre sportif : nous ne contestons pas le montant en lui-même, mais un manque total d'information des conseillers et donc de nouveau de transparence au sujet de l'Asbl Omnisport (pas de budget, pas de compte, la commission sportive prévue annulée en dernière minute, une assemblée générale qui se réunit pour discuter de tout cela... le 21/12, un conseil de gestion qui dort depuis plus de 2 mois ! Tous cela nous fait craindre un mauvais départ quant à la « responsabilisation » de l'asbl Omnisport, responsabilisation que vous appelez de vos vœux dans le rapport de synthèse sur le projet de budget. »

Mme Aubecq salue le travail effectué par le Collège pour pouvoir présenter un budget en équilibre au mois de décembre précédant l'exercice visé. Elle regrette toutefois l'absence de comptes pouvant indiquer la situation financière réelle de la Commune et le manque d'informations préalables au niveau de l'ASBL Omnisports, ces deux points justifiant son abstention. M. Landrain répond que la subvention proposée pour l'ASBL est une prévision qui s'inscrit logiquement dans l'optique de prévision d'un budget. La Commune ayant l'obligation de vérifier l'utilisation des subsides accordés, cette vérification passera par l'établissement d'une nouvelle convention entre la Commune et l'ASBL Omnisports. Il souligne que la Convention devra être établie avant que le subside ne soit versé. Au niveau du montant fixé pour ce poste, il souligne le fait que l'information avait été transmise aux conseillers communaux étant donné qu'il l'avait mentionné lors de la Commission des finances du 10 décembre. Au sujet de la convention entre la Commune et l'ASBL, M. Denis signale qu'une convention est actuellement d'application mais qu'elle doit être remise à jour,

prenant pour exemple qu'on y évoque encore le terrain de hockey, alors que ce site est devenu une réserve naturelle. M. Decorte souligne également que cette convention devra s'inscrire dans la volonté de la majorité de convertir le site du Complexe sportif en Centre sportif local intégré, dans l'optique également d'avoir une gestion équilibrée de tous les sites sportifs existants ou en projet dans la commune.

Mme Aubecq demande également où en est l'état du compte communal pour l'exercice 2006. Le receveur communal, invité à la table des débats, signale qu'il est en voie d'achèvement et que le nombre final se rapprochera de l'estimation budgétaire pour 2006 en ne tenant pas compte de l'influence des comptes antérieurs. M. Landrain ajoute que la Commune attend l'avis de la Région wallonne au niveau du compte 2004, avis suivi par l'avis sur le compte 2005.

*Délibération*

### **III. Aménagement du territoire – Urbanisme.**

- **M. Soille – Permis de lotir – Cession d'une bande de terrain à front du Chemin de la Dîme.**

*Délibération*

### **IV. Service technique.**

- **Marché public de fourniture - Acquisition d'un engin chargeur multifonctions – Approbation du cahier spécial des charges, de l'estimation de la dépense et choix du mode de passation du marché.**

*Délibération*

- **Marché public de travaux - Revêtement de sol – Approbation du cahier spécial des charges, de l'estimation de la dépense et choix du mode de passation du marché.**
  - **Lot 1 : Ecole de Dion – Nouveau revêtement de la salle de gymnastique ;**
  - **Lot 2 : Ecole de Chaumont – Implantation Rue des Moutons – Placement d'un revêtement dans la salle de psychomotricité.**

*Délibération*

- **Cours d'eau non navigables de la 3<sup>ème</sup> catégorie - Travaux de curage, d'entretien et d'amélioration – Exercice 2007.**

*Délibération*

- **Affaires immobilières - Vente d'un terrain communal rue du Bois Matelle – Autorisation du Conseil communal au Comité d'Acquisition de vendre à un prix plancher en faisant jouer la concurrence.**

*Délibération*

Au sujet du service technique et des travaux, M. Demoulin demande la raison du nouveau revêtement établi rue des Moutons. M. Decorte répond que le revêtement établi auparavant ne répondait pas aux normes de sécurité.

## V. Environnement.

- **Gestion des déchets – Avenant au contrat du 22/11/2005 avec Sita – Approbation.**

M. Mignon signale que cet avenant a été établi afin de répondre aux nouvelles normes régionales.

*Délibération*

## VI. Personnel communal.

- **Attribution d'une allocation de fin d'année pour l'exercice 2007.**

*Délibération*

## VII. Instruction publique.

- **Renouvellement de la Convention entre la Province du Brabant wallon (pouvoir organisateur du Service de promotion de la santé à l'école) et la Commune de Chaumont-Gistoux (pouvoir organisateur d'enseignement).**

*Délibération*

## Questions – Réponses.

M. Demoulin demande ce que sont devenus les indicateurs de vitesse placés sur la Chaussée de Huy. M. Decorte répond qu'ils sont actuellement en réparation au service technique.

## **SEANCE A HUIS CLOS**

### I. Instruction publique.

- **Remplacements d'enseignantes en congé de maladie – Ratifications.**

*Délibération*

- **Nouvelle désignation – 1ère augmentation de cadre en maternelles au 19/11/2007 – Un ½ temps supplémentaire à l'école de Dion et un ½ temps supplémentaire à l'école de Bonlez – Ratifications.**

*Délibération*

- **Mise en disponibilité pour maladie d'une enseignante à partir du 15/10/2007 par le Service général de la gestion des personnels de l'enseignement subventionné en vertu des dispositions du décret du 05 juillet 2000.**

*Délibération*

### II. Affaires générales.

- **Syndicat d'initiative de Chaumont-Gistoux – Désignation des délégués communaux au Conseil d'administration (3 Arc, 3 Union communale, 1 Ecolo).**

*Délibération*

**Procès-verbal de la séance du 26 novembre 2007.**

A l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance susdite.

La séance est levée à 22h.

Le Secrétaire,

B. ANDRE

Le Président,

L. DECORTE